

La cote de rendement au collégial : ce qu'elle est, ce qu'elle fait

21 janvier 2025



TABLE DES MATIERES

Introduction	5
1. Principes de classement.....	6
1.1 La moyenne générale.....	6
1.2 La cote Z	6
1.3 La cote de rendement au collégial	7
2. Description de la cote de rendement au collégial à l'aide d'un exemple.....	8
2.1 Effet de l'utilisation de la cote Z au collégial	8
2.2 Effet de l'utilisation de deux indicateurs : force de groupe et dispersion de groupe.....	12
3. La CRC et le processus d'admission à l'université.....	16
3.1 L'importance de la CRC dans le processus d'admission.....	16
3.2 La CRC moyenne globale.....	16
3.3 La pondération des échecs dans le calcul de la CRC moyenne	16
3.4 La CRC moyenne par programme	17
3.5 Ajustements particuliers pour certains candidats	18
3.6 Modalités d'implantation de la CRC modifiée	19
Conclusion	20
Annexe A : La formule de la cote de rendement au collégial.....	21
Annexe B : La CRC moyenne par programme et l'admission	26

INTRODUCTION

Dans le cadre du processus d'admission, les établissements universitaires ont adopté des politiques à l'effet d'admettre à un programme tout candidat qui remplit les conditions générales et particulières d'admissibilité. Toutefois, lorsqu'il s'impose de faire une sélection parmi les candidatures reçues, principalement en raison du contingentement, il appartient à chaque établissement universitaire de déterminer si les résultats scolaires doivent ou non servir de critère de sélection et, dans l'affirmative, de fixer l'importance de ces résultats. Ainsi, dans certains programmes, les résultats du collégial pourront constituer le seul critère de sélection; ailleurs, on pourra attribuer à ceux-ci une importance relative par rapport à l'ensemble des critères retenus. Dans tous les cas, les universités reconnaissent que les méthodes utilisées à des fins de comparaison et de classement doivent être les plus objectives et les plus équitables possibles.

L'utilisation des résultats scolaires à des fins de classement et de sélection suppose l'existence d'un système commun d'évaluation ou, à défaut, la reconnaissance implicite de l'équivalence des clientèles, des apprentissages et des modes d'évaluation. Le règlement sur le régime des études du collégial reconnaît l'autonomie des collèges en matière d'évaluation des études. Par conséquent, les universités ont été amenées à se doter d'une méthode de classement des élèves aux fins de la sélection en empruntant à la statistique la technique de calcul qui permet de corriger les différences observées dans les systèmes de notation utilisés dans les collèges et en apportant à celle-ci un ajustement qui tient compte à la fois de la force et de la dispersion relative de chaque groupe d'étudiants. Cette méthode, adoptée en 1995 par les universités québécoises, est la cote de rendement au collégial (CRC)¹.

Le but du présent document est de fournir des explications sur le rôle et la portée de la cote de rendement au collégial dans le processus d'admission à l'université. Après avoir rappelé les principes pouvant être utilisés aux fins de classement, on illustre à l'aide d'un exemple simple les effets qu'entraîne la CRC sur la sélection des étudiants. L'annexe A donne une description détaillée des éléments de sa formule mathématique.

Pour obtenir des informations plus générales sur la CRC, on doit se référer à un autre document : *La cote de rendement au collégial : aperçu de son rôle et de son utilisation*. Plus court et dénudé de la mathématique, il constitue une version abrégée du présent document. Pour des informations complémentaires, on peut également consulter : *Questions et réponses sur la cote de rendement au collégial*. Comme pour le présent document, ces deux documents d'information sont disponibles sur le site Web du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) à l'adresse <http://www.bci-qc.ca/etudiants/cote-r/>.

¹ Lors de son adoption, en 1995, l'ajustement ne tenait compte que de la force relative du groupe.

1. PRINCIPES DE CLASSEMENT

Plusieurs principes peuvent être utilisés aux fins de classement : la moyenne générale de l'étudiant, la cote Z et la cote de rendement au collégial.

1.1 LA MOYENNE GENERALE

La moyenne générale est le résultat de l'addition de toutes les notes qui paraissent au bulletin d'études collégiales divisé par le nombre de ces notes. Selon ce principe, les étudiants de certains collèges peuvent présenter systématiquement des moyennes générales plus élevées que celles des élèves venant d'autres collèges, sans qu'il soit possible de conclure à la supériorité des uns par rapport aux autres, les différences observées entre les notes pouvant être davantage attribuables aux différences dans les systèmes de notation.

En effet, il n'est pas rare d'observer que, dans certaines classes, les étudiants obtiennent tous des notes supérieures à 75 % alors que dans d'autres classes, il n'y a pas de notes supérieures à 80 %. Dans chacune de ces classes, l'étudiant qui obtient la meilleure note est évidemment le premier de son groupe. En comparant le rendement des étudiants à partir de leur classement relatif dans leur groupe, c'est-à-dire par leur rang, on ne peut établir de différence entre deux élèves qui se classent premiers dans leur groupe respectif.

1.2 LA COTE Z

La cote Z est une unité de mesure statistique qui permet d'exprimer la position d'un étudiant dans une distribution de notes par rapport à deux éléments fondamentaux de cette distribution, à savoir la moyenne des notes et l'écart type ou, en d'autres mots, l'étalement des notes.

Parce que cette unité de mesure tient compte de la moyenne et de l'étalement des notes d'une classe, son utilisation permet de ramener à une échelle commune des notes de classes ou de groupes d'étudiants différents et, du même coup, de faciliter la comparaison. En exprimant le dossier scolaire en cote Z, il devient possible de classer les étudiants en fonction de leur rendement.

La cote Z présente donc deux avantages fondamentaux : d'une part, elle respecte intégralement le classement des étudiants tel que celui-ci est établi par les notes attribuées conformément à la politique définie à cet effet dans chaque collège; d'autre part, elle permet de comparer directement des notes provenant de groupes d'étudiants à la fois différents et équivalents.

Quoique l'utilisation de la cote Z à des fins de classement et de sélection présente des avantages certains, elle ne permet pas de résoudre toutes les difficultés que pose l'évaluation des étudiants aux fins de l'admission. En effet, lorsque les groupes d'étudiants présentent des caractéristiques différentes, les comparaisons effectuées à l'aide de la cote Z deviennent moins valides et moins équitables. La sélection qu'exercent les collèges dans leur processus d'admission à leurs différents programmes, les différentes formes de regroupement des étudiants (groupes homogènes et hétérogènes), la nature des programmes de formation offerts (DEC en Sciences, Lettres et Arts, versions enrichies de certains DEC, Baccalauréat international, etc.) constituent autant de facteurs pouvant affecter le classement des étudiants venant de collèges différents et influencer sur les chances d'admission de certains d'entre eux.

1.3 LA COTE DE RENDEMENT AU COLLEGIAL

La cote de rendement au collégial combine pour chaque cours suivi par un étudiant trois informations : un indicateur de la position de cet étudiant en fonction de la note obtenue dans son groupe (la cote Z au collégial), un indicateur de la force de ce groupe et un indicateur de la dispersion de ce groupe. Ainsi, en plus de retenir tous les avantages de la cote Z, la cote de rendement au collégial ajoute à celle-ci deux corrections en permettant de tenir compte des différences initiales entre les groupes. De plus, ces deux indicateurs sont mesurés, eux aussi, en cote Z.

Cette méthode de correction pouvant s'appliquer à tous les cours du collégial, elle permet un ajustement adéquat à la situation de chacun des étudiants. Autrement dit, qu'un étudiant change de collège, de programme d'études ou de groupe, la cote Z au collégial obtenue à chaque cours est de ce fait corrigée par deux indicateurs du groupe dans lequel l'étudiant a été évalué. Il s'agit donc d'une méthode de correction à portée générale.

2. DESCRIPTION DE LA COTE DE RENDEMENT AU COLLEGIAL A L'AIDE D'UN EXEMPLE

L'exemple fictif qui suit permet d'expliquer comment la cote de rendement au collégial se calcule et comment elle exerce une influence sur le classement des candidats. À cette fin, on décrit les trois principaux éléments de la CRC : la cote Z au collégial, l'indicateur de la force du groupe et l'indicateur de la dispersion du groupe.

2.1 EFFET DE L'UTILISATION DE LA COTE Z AU COLLEGIAL

En examinant les chiffres des classes A, B et C du tableau 1, on constate que les étudiants de la classe A obtiennent des notes qui varient de 81 % à 89 %, que les étudiants de la classe B obtiennent des résultats compris entre 71 % et 79 % et que les étudiants de la classe C obtiennent des résultats qui vont de 59 % à 91 %. En supposant que tous ces étudiants veulent être admis dans un même programme d'études à l'université et que l'on a de la place que pour six d'entre eux, lesquels seront choisis? En se basant strictement sur les notes obtenues dans les différentes classes, on retiendra les quatre premiers étudiants de la classe A et les deux premiers de la classe C. Aucun étudiant de la classe B ne serait retenu.

TABLEAU 1
DISTRIBUTION DES NOTES

Classe A		Classe B		Classe C	
Nom de l'étudiant	Note	Nom de l'étudiant	Note	Nom de l'étudiant	Note
Florence	89*	William	79	Annie	91*
Olivier	88*	Camille	78	Alexis	87*
Jade	87*	Vincent	77	Catherine	83
Étienne	86*	Olivia	76	Émilie	79
Gabrielle	85	Francis	75	Rosalie	75
Guillaume	84	Antoine	74	Xavier	71
Marie	83	Emma	73	Jacob	67
Samuel	82	Nathan	72	Félix	63
Chloé	81	Audrey	71	Sarah	59
Sommes des notes	765		675		675
Nombre de notes	9		9		9
MOYENNE	85		75		75

* Six meilleurs résultats

Or, si les différences observées dans les notes de ces trois groupes d'étudiants dépendent uniquement de la sévérité ou de la générosité de la notation des étudiants par leur professeur respectif, il s'ensuit que certains étudiants sont avantagés alors que d'autres sont sévèrement pénalisés. C'est là une première situation que la technique de la cote Z permet de corriger. Au lieu de classer les étudiants par leurs notes, il faut donc exprimer la position relative de chaque étudiant en prenant comme point de référence commun la moyenne de chaque classe. En d'autres termes, on doit classer les étudiants en utilisant l'écart à la moyenne, c'est-à-dire la différence entre la note obtenue par l'étudiant et la moyenne de sa classe.

Pour effectuer ce classement, il faut d'abord calculer la moyenne de chaque classe. Par exemple, pour la classe A, on obtient une moyenne de 85 en divisant la somme des notes (765) par le nombre de notes (9). Ensuite, on calcule pour chacun des étudiants d'une même classe, la différence entre chaque note et la moyenne de la classe. Les chiffres du tableau 2 fournissent les résultats de chaque étudiant exprimés en écart à la moyenne de sa classe. En examinant ces chiffres, on constate que les étudiants des classes A et B sont maintenant comparables. En fait, dans l'exemple du tableau 1, tous les étudiants de la classe A avaient des résultats supérieurs à ceux de la classe B, alors que dans le tableau 2, les étudiants des classes A et B obtiennent des résultats identiques. Si l'on tient compte de l'écart à la moyenne plutôt que de la note elle-même, il est donc possible d'éliminer des différences artificielles. Voilà l'illustration d'une première correction apportée par la technique de la cote Z.

TABLEAU 2
ÉCARTS À LA MOYENNE

Classe A		Classe B		Classe C	
Nom de l'étudiant	Écart	Nom de l'étudiant	Écart	Nom de l'étudiant	Écart
Florence	4 *	William	4 *	Annie	16*
Olivier	3	Camille	3	Alexis	12*
Jade	2	Vincent	2	Catherine	8*
Étienne	1	Olivia	1	Émilie	4*
Gabrielle	0	Francis	0	Rosalie	0
Guillaume	-1	Antoine	-1	Xavier	-4
Marie	-2	Emma	-2	Jacob	-8
Samuel	-3	Nathan	-3	Félix	-12
Chloé	-4	Audrey	-4	Sarah	-16

* Six meilleurs résultats

Mais en plus de tenir compte de l'écart à la moyenne, il faut aussi tenir compte de l'étalement, de la dispersion des notes si l'on veut corriger les distorsions occasionnées par le système de notation. En effet, si l'on devait choisir les six meilleurs étudiants en ne retenant que l'écart à la moyenne comme critère, la classe C serait avantagée. Cette situation s'explique par le fait que, dans cette classe, les notes sont plus dispersées, plus étalées, tandis que dans les classes A et B, toutes les notes sont concentrées autour de la moyenne. Bref, lorsque la dispersion ou l'étalement des notes dépend uniquement de la sévérité ou de la générosité du mode de notation du professeur, cela a pour effet d'avantager les premiers étudiants de la classe en leur attribuant un grand écart positif et de pénaliser ceux qui sont les derniers de cette même classe en leur attribuant un grand écart négatif.

Pour prendre en compte l'étalement des notes, il faut calculer un autre indice statistique que l'on nomme « écart type ». Pour obtenir l'écart type des notes d'une classe, il faut élever au carré tous les écarts à la moyenne de cette classe, faire la somme des écarts élevés au carré puis diviser cette somme par le nombre de notes. Finalement, on extrait la racine carrée et on obtient l'écart type. Le tableau 3 fournit le résultat du calcul.

TABLEAU 3
CARRE DES ECARTS A LA MOYENNE

Classe A		Classe B		Classe C	
Nom de l'étudiant	Écart	Nom de l'étudiant	Écart	Nom de l'étudiant	Écart
Florence	16	William	16	Annie	256
Olivier	9	Camille	9	Alexis	144
Jade	4	Vincent	4	Catherine	64
Étienne	1	Olivia	1	Émilie	16
Gabrielle	0	Francis	0	Rosalie	0
Guillaume	1	Antoine	1	Xavier	16
Marie	4	Emma	4	Jacob	64
Samuel	9	Nathan	9	Félix	144
Chloé	16	Audrey	16	Sarah	256
Sommes des écarts	60		60		960
Nombre de notes	9		9		9
MOYENNE	6,67		6,67		106,67
ÉCART TYPE	2,58		2,58		10,33

Avec l'ensemble de ces données, on peut finalement calculer la cote Z de chaque étudiant. Elle s'obtient en calculant d'abord la différence entre la note de l'étudiant et la moyenne de sa classe : c'est ce qu'on appelle l'écart à la moyenne. Puis, pour tenir compte de l'étalement des notes, on divise l'écart à la moyenne par l'écart type des notes de la classe. Par exemple, dans la classe A, Florence a une note de 89; elle a un écart à la moyenne de sa classe de 4 points (89-85); en divisant cet écart à la moyenne par l'écart type des notes de sa classe (2,58), on obtient un résultat de 1,55. La cote Z de Florence pour la matière considérée est donc de 1,55. En effectuant cette conversion des notes de chacun des étudiants de chacune des classes, on obtient les résultats du tableau 4.

Avec la méthode de classement de la cote Z, les six meilleurs étudiants sont cette fois les deux premiers de chaque classe. Ainsi, en tenant compte de l'écart à la moyenne et de l'étalement des notes, on parvient à éliminer les différences attribuables strictement au mode de notation utilisé par le professeur, tout en respectant intégralement le classement original des étudiants tel qu'établi par les notes attribuées par les professeurs dans chacune des classes. Par conséquent, peu importe la sévérité ou la générosité d'un professeur quant à sa façon d'attribuer des notes, celles-ci, une fois transformées en cote Z, deviennent comparables d'une classe à l'autre. En somme, la cote Z permet de rétablir l'équité pour tous les étudiants.

TABLEAU 4
COTES Z

Classe A		Classe B		Classe C	
Nom de l'étudiant	Cote Z	Nom de l'étudiant	Cote Z	Nom de l'étudiant	Cote Z
Florence	1,55 *	William	1,55 *	Annie	1,55 *
Olivier	1,16 *	Camille	1,16	Alexis	1,16 *
Jade	0,77	Vincent	0,77	Catherine	0,77
Étienne	0,39	Olivia	0,39	Émilie	0,39
Gabrielle	0,00	Francis	0,00	Rosalie	0,00
Guillaume	-0,39	Antoine	-0,39	Xavier	-0,39
Marie	-0,77	Emma	-0,77	Jacob	-0,77
Samuel	-1,16	Nathan	-1,16	Félix	-1,16
Chloé	-1,55	Audrey	-1,55	Sarah	-1,55

* Six meilleurs résultats

2.2 EFFET DE L'UTILISATION DE DEUX INDICATEURS : FORCE DE GROUPE ET DISPERSION DE GROUPE

Les classements réalisés plus haut avec la cote Z sont équitables pour tous les étudiants concernés si et seulement si les classes comparées sont équivalentes, si elles sont de même calibre. Or, il arrive fréquemment que les groupes ne soient pas directement comparables. Posons l'hypothèse que, pour une même discipline, la classe A est constituée uniquement d'étudiants faibles, que la classe B se compose d'étudiants forts et que la classe C est constituée d'étudiants forts, moyens et faibles. En examinant les données du tableau 1, on constate rapidement que les comparaisons que l'on peut faire à partir des notes sont faussées, car si l'on devait choisir les six meilleurs étudiants, aucun de la classe forte (classe B) ne serait retenu. La cote Z, pour sa part, en permettant de retenir deux étudiants par classe, semble réintroduire une certaine équité. Mais, en réalité, les étudiants de la classe la plus forte (la classe B) sont les grands perdants de cette technique d'analyse et de ce mode de regroupement.

Étant donné que les notes et la cote Z ne permettent pas de tenir compte des caractéristiques particulières de ces trois groupes et d'assurer l'équité à l'égard de tous les étudiants, il est donc nécessaire de prendre en considération deux autres éléments communs à tous les individus : la force ainsi que la dispersion relative du groupe dans lequel se retrouve chaque étudiant pour un cours donné. Pour définir la force et la dispersion du groupe, on utilise les matières ministérielles de 4^e et 5^e secondaire suivies au secteur Jeunes par tous les étudiants qui appartiennent à un même groupe au collège². Diverses études ont effectivement montré que les résultats scolaires obtenus dans les matières ministérielles de la fin du secondaire étaient de très bons indicateurs de la performance ultérieure au collégial³ et représentent donc une base solide et commune pour mesurer la force et la dispersion d'un groupe au collégial. Par contre, il faut garder à l'esprit que si un étudiant obtient un bon ou un mauvais classement dans un cours suivi au cégep, cela sera dû à la note qu'il a obtenue dans ce cours et non à ses notes du secondaire. Ses notes du secondaire, comme celles de tous les autres étudiants qui suivent ce cours avec lui, ne serviront qu'au calcul de l'indicateur de la force du groupe (IFGZ) et au calcul de l'indicateur de la dispersion du groupe (IDGZ). L'effet direct de ses notes personnelles au secondaire sur son classement au collégial sera très limité puisqu'il ne comptera que pour à peine 3 % de l'IFGZ et de l'IDGZ s'il y a, par exemple, 35 étudiants dans ce groupe.

² Pour l'admission aux trimestres antérieurs à l'automne 2009, c'est l'ensemble des notes finales obtenues en 4^e et 5^e secondaire qui servait au calcul de la force du groupe. Entre l'automne 2009 et l'été 2017, ce sont les matières obligatoires en 4^e et 5^e secondaire qui ont été retenues à cette fin.

³ Voir à cet effet Terril et Ducharme, *Passage secondaire-collégial : Caractéristiques étudiantes et rendement scolaire*, Montréal, SRAM, 1994.

Afin de connaître la correction à apporter à la cote Z au collégial (Zcol), il faut appliquer la formule suivante :

$$Zcol \text{ corrigée} = (Zcol \times IDGZ) + IFGZ$$

où :

Zcol = cote Z au collégial

IDGZ = indicateur de dispersion de groupe basé sur l'écart-type des cotes Z au secondaire des étudiants qui composent le groupe au collégial

IFGZ = indicateur de force de groupe basé sur la moyenne des cotes Z au secondaire des étudiants qui composent le groupe au collégial

Cette formule de correction n'est évidemment pas le fruit du hasard. Elle est le résultat des travaux qui ont été effectués par le Comité de gestion des bulletins d'études collégial. Les analyses qui y ont été faites, tant sous l'angle théorique, expérimental qu'empirique, démontrent qu'une CRC basée sur une correction de la cote Z au collégial par un indicateur de force de groupe et indicateur de dispersion de groupe, mesurée à partir des cotes Z au secondaire obtenues dans les matières ministérielles de 4^e et 5^e secondaire, assure l'équité pour tous les étudiants, et ce, sans égard aux caractéristiques des groupes d'appartenance⁴.

À titre d'illustration, prenons les étudiants de la classe B. En supposant que l'IDGZ est de 0,60 et l'IFGZ est de 1,12 et en appliquant la formule indiquée au tableau 5, on obtient la cote Z au collégial corrigée. Pour tenir compte de l'homogénéité des groupes on pondère donc la cote Z au collégial par l'écart-type des cotes Z au secondaire (IDGZ), puis on ajoute un indicateur de force du groupe qui repose sur la moyenne des cotes Z au secondaire (IFGZ). Pour obtenir la cote de rendement au collégial, on élimine d'abord les valeurs négatives par l'ajout à la cote Z au collégial corrigée d'une constante de 5. Ensuite, on multiplie ce chiffre par 5 afin de situer les résultats sur une nouvelle échelle ayant une amplitude fixe se situant entre 0 et 50. La plupart des cotes de rendement se situent entre 15 et 35. Comme on peut le voir au tableau 5, Camille, à titre d'exemple, obtient une cote de rendement au collégial de 34,08.

Si l'on pose l'hypothèse que, pour le groupe A, l'IDGZ est de 0,80 et l'IFGZ est de 0,55 et, pour le groupe C, l'IDGZ est de 1,00 et l'IFGZ est de 0,72 et qu'on effectue les mêmes calculs qu'au tableau 5, on obtient au tableau 6 la cote de rendement au collégial de chacun des étudiants des trois groupes. En retenant la CRC comme méthode de classement, on constate cette fois-ci que les six meilleurs étudiants sont les suivants : le premier de la classe A, les trois premiers de la classe B et les deux premiers de la classe C. *Ainsi, l'appartenance à un groupe plus faible (groupe A) ne procure aucun avantage alors que l'appartenance à un groupe plus homogène ou plus fort (groupe B) ne pénalise aucunement les meilleurs étudiants de ce groupe.*

⁴ Pour des précisions à ce sujet, on peut consulter le Rapport du Comité de gestion des bulletins d'études collégiales (CGBEC) adressé aux membres du Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) relatif à la cote de rendement au collégial, 3 septembre 2014.

TABLEAU 5
METHODE DE CALCUL DE LA COTE DE RENDEMENT

Classe B						
Nom de l'étudiant	Note	Zcol	Correction avec IDGZ	Correction avec IFGZ	Zcol corrigée	Cote de rendement
William	79	1,55	0,60	1,12	2,05	35,25
Camille	78	1,16	0,60	1,12	1,82	34,08
Vincent	77	0,77	0,60	1,12	1,58	32,91
Olivia	76	0,39	0,60	1,12	1,35	31,77
Francis	75	0,00	0,60	1,12	1,12	30,60
Antoine	74	-0,39	0,60	1,12	0,89	29,43
Emma	73	-0,77	0,60	1,12	0,66	28,29
Nathan	72	-1,16	0,60	1,12	0,42	27,12
Audrey	71	-1,55	0,60	1,12	0,19	25,95

$$\text{CRC} = ((\text{Zcol} \times \text{IDGZ}) + \text{IFGZ} + 5) \times 5$$

L'exemple de Camille :

$$\text{Cote Z au collégial corrigée} : (1,16 \times 0,60) + 1,12 = 1,82$$

$$\text{Cote de rendement au collégial} : (1,82 + 5) \times 5 = 34,08$$

TABLEAU 6
COTES DE RENDEMENT AU COLLEGIAL

Classe A		Classe B		Classe C	
Nom de l'étudiant	Cote	Nom de l'étudiant	Cote	Nom de l'étudiant	Cote
Florence	33,95 *	William	35,25*	Annie	36,35*
Olivier	32,39	Camille	34,08*	Alexis	34,40*
Jade	30,83	Vincent	32,91*	Catherine	32,45
Étienne	29,31	Olivia	31,77	Émilie	30,55
Gabrielle	27,75	Francis	30,60	Rosalie	28,60
Guillaume	26,19	Antoine	29,43	Xavier	26,65
Marie	24,67	Emma	28,29	Jacob	24,75
Samuel	23,11	Nathan	27,12	Félix	22,80
Chloé	21,55	Audrey	25,95	Sarah	20,85

* Six meilleurs résultats

Par ailleurs, il faut avoir présent à l'esprit que la correction qui est apportée à la cote Z au collégial dépend du groupe auquel l'étudiant appartient au moment de l'évaluation. Dans les faits, ce groupe pourrait ne pas se limiter à une seule classe, mais rassembler les étudiants d'un même collège qui ont suivi le même cours, la même année, au même trimestre et qui ont été évalués de la même façon. C'est ce qu'on appelle le « groupe à l'évaluation ». Par exemple, si un professeur donne au trimestre d'hiver le même cours à trois groupes composés de 40 étudiants chacun et qu'il y a un processus commun d'évaluation, il ne devrait y avoir qu'un seul groupe à l'évaluation comptant 120 étudiants. C'est donc à partir de ce groupe à l'évaluation que la cote Z au collégial ainsi que les deux facteurs de correction (force et dispersion du groupe) seront calculés.

3. LA CRC ET LE PROCESSUS D'ADMISSION A L'UNIVERSITE

3.1 L'IMPORTANCE DE LA CRC DANS LE PROCESSUS D'ADMISSION

Bien que la cote de rendement au collégial soit l'instrument privilégié pour l'analyse de toute candidature à un programme universitaire, elle est néanmoins plus largement utilisée dans le cadre du processus de sélection pour l'admission aux programmes contingentés. L'étudiant qui envisage donc de faire une demande d'admission dans un tel programme devra s'attendre à ce que ses résultats scolaires jouent un rôle important dans le processus de sélection.

Il faut également souligner que dans plusieurs programmes contingentés, d'autres critères peuvent remplacer ou s'ajouter à la CRC pour effectuer la sélection des candidats. Dans certains programmes, les candidats peuvent, par exemple, subir un examen particulier, un test d'admission, une entrevue, présenter un portfolio, etc. Ce type d'information est d'ailleurs compilé par le BCI et est disponible dans le « Tableau comparatif des critères de sélection des candidatures évaluées sur la base du DEC aux programmes contingentés de baccalauréat ». La cote de rendement peut donc être un critère de sélection, mais pas nécessairement le seul, pour tout étudiant du collégial qui souhaite aller dans des disciplines à forte compétition en termes d'accès au programme d'études.

3.2 LA CRC MOYENNE GLOBALE

La CRC moyenne globale fait état du cheminement scolaire complet de l'étudiant. Elle est la moyenne pondérée des cotes de rendement au collégial, calculée à partir de l'ensemble des cours pour lesquels on a une cote de rendement valide. Seuls les cours d'éducation physique suivis avant le trimestre d'automne 2007 et les cours de mise à niveau sont exclus du calcul. La pondération s'effectue à partir du nombre d'unités propres à chaque cours. Ainsi, une cote de rendement obtenue à un cours comportant 2,66 unités est multipliée par cette valeur (2,66) alors que la cote de rendement d'un cours comportant deux unités est multipliée par 2.

Pour l'admission aux trimestres antérieurs à l'automne 2009, l'université retenait dans tous les cas la CRC moyenne globale pour évaluer la qualité du dossier d'un candidat ainsi que pour le comparer et le classer parmi un ensemble de dossiers.

3.3 LA PONDERATION DES ECHECS DANS LE CALCUL DE LA CRC MOYENNE

Le Comité de liaison de l'Enseignement supérieur (CLES) a approuvé la recommandation du Comité de gestion des bulletins d'études collégiales (CGBEC) de donner moins

d'importance aux cours échoués dans le calcul de la CRC moyenne. Ainsi, depuis les admissions du trimestre d'hiver 2005, le poids des échecs est pondéré dans le calcul de la CRC : au premier trimestre d'inscription au collégial, les cours échoués ne comptent que pour le quart des unités qui leur sont attribuées, soit une pondération de 0,25; pour les trimestres subséquents, cette pondération est de 0,50. Cette méthode de calcul s'applique à tous les dossiers présents dans le « système de gestion des données d'élèves au collégial » du MES (Socrate), indépendamment de la date de la première inscription au collège.

3.4 LA CRC MOYENNE PAR PROGRAMME⁵

Le CLES a adopté la recommandation du CGBEC à l'effet que, pour l'admission de l'automne 2009 et des trimestres suivants, le MES prévoit dans son système (Socrate) un mécanisme permettant de lier chacun des cours au programme d'études, de sorte qu'une CRC moyenne pour chaque programme de DEC, auquel le candidat a été inscrit pendant son cheminement, puisse être calculée.

Pour procéder à la sélection des candidatures, les établissements universitaires utilisent la CRC moyenne du dernier programme de DEC dans lequel le candidat s'est inscrit, sous la condition qu'au moins 16 cours soient contributaires à son calcul⁶. Au besoin, les cotes de rendements des résultats de cours qui constituent des préalables pertinents à l'admission dans certains programmes sont intégrées au calcul de la cote moyenne. Si le calcul de la CRC moyenne du dernier programme ne repose pas sur au moins 16 cours, c'est la CRC moyenne globale, c'est-à-dire celle qui inclut tous les résultats obtenus au collégial par le candidat, qui est retenue aux fins de l'admission.

Par ailleurs, lorsqu'une sanction de DEC est présente au dossier du candidat, l'université utilise la CRC moyenne la plus élevée entre celle du DEC complété et celle du dernier programme inscrit (sous la condition qu'au moins 16 cours soient contributaires à son calcul). Si plusieurs sanctions de DEC sont présentes au dossier, l'université utilise la CRC moyenne la plus élevée entre celles des DEC complétés et celle du dernier programme inscrit (toujours en respectant la condition des 16 cours). Les préalables pertinents sont ajoutés, au besoin, à la CRC moyenne retenue aux fins de l'admission⁷.

⁵ Pour gérer l'admission de la grande majorité de leurs programmes d'études, l'Université McGill n'utilise pas la CRC moyenne par programme, mais plutôt la CRC moyenne globale, c'est-à-dire celle qui inclut tous les résultats obtenus au collégial par le candidat. Si le candidat s'est inscrit dans plus d'un programme au collégial et qu'il souhaite connaître la CRC qui sera retenue aux fins de l'évaluation de son dossier, il doit contacter le service des admissions de l'Université McGill.

⁶ En raison du contexte exceptionnel lié à la COVID-19, le calcul de la CRC a été suspendu pour les cours effectués au trimestre d'hiver 2020. Par conséquent, pour les étudiants inscrits au trimestre d'hiver 2020 à au moins quatre cours collégiaux, le nombre minimal de cours nécessaire au calcul de leur CRC moyenne a été revu à la baisse de 16 à 12.

⁷ Pour faciliter la compréhension de ces règles, des exemples fictifs traduisant un certain nombre de cas potentiels sont présentés à l'annexe B. À noter que si le régime de sanction des études collégiales est antérieur à l'automne 1994 (régime 1), aucune CRC moyenne par programme ne peut être calculée dans le système ministériel. Les cours concernés sont alors simplement contributaires au calcul de la CRC moyenne globale.

Le critère d'avoir au moins 16 cours contributives au calcul de la CRC moyenne vise à assurer que, dans la très grande majorité des cas, le dernier programme inscrit soit celui qui mènera à l'obtention du DEC. Cette CRC n'est ainsi pas influencée, à la hausse ou à la baisse, par le cheminement antérieur non lié au programme de DEC visé par le candidat. Il est important de souligner ici que tous les cours de formation générale sont toujours contributives au calcul de chacune des CRC moyenne présente au dossier de l'étudiant.

Étant donné que les programmes universitaires n'exigent pas tous les mêmes cours préalables, il se peut que la valeur de la CRC moyenne servant à l'analyse du dossier d'un candidat puisse varier selon le programme visé. À noter cependant que, dans la plupart des cas, les préalables sont déjà intégrés au programme d'études collégiales du candidat. L'ajout des préalables au calcul de la cote n'y est donc pas requis. C'est le cas, à titre d'exemple, du sortant du DEC en sciences de la nature qui souhaite être admis dans un programme universitaire en sciences de la santé.

3.5 AJUSTEMENTS PARTICULIERS POUR CERTAINS CANDIDATS

Pour la gestion des admissions du trimestre d'automne 2009 et des trimestres suivants, les vice-recteurs aux affaires académiques des universités québécoises ont convenu d'augmenter de 0,5 point la CRC moyenne de tout étudiant sortant d'un programme de Baccalauréat international ou du programme de diplôme d'études collégiales (DEC) en Sciences, Lettres et Arts (SLA). Toutefois, la mise en place de la CRC modifiée ne justifie plus d'accorder une telle bonification. Comme mentionné au point 3.6 du présent document, la formule modifiée entre en vigueur au collège à compter du trimestre d'automne 2017 et s'applique rétroactivement à tous les cours suivis entre les trimestres d'automne 2014 et d'été 2017 (neuf trimestres). Par conséquent, les nouveaux étudiants inscrits au collège, depuis le trimestre d'automne 2014, dans le programme du BI ou du DEC en SLA n'auront plus de bonification de 0,5 point à leur CRC moyenne.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès à la formation doctorale en médecine pour les candidats des régions éloignées, une bonification de leur CRC moyenne est accordée par l'université lors de l'analyse de leur dossier. Essentiellement, cette mesure, en place depuis le trimestre d'automne 2003, consiste à accorder une bonification de 0,5 point à la CRC moyenne des étudiants qui ont complété leurs études de cinquième secondaire dans une école située dans une des régions éloignées identifiées par le ministère de la Santé et des Services sociaux. La liste des régions est disponible à l'adresse www.msss.gouv.qc.ca.

3.6 MODALITES D'IMPLANTATION DE LA CRC MODIFIEE

Le calcul initial de la CRC repose sur une cote Z au collégial corrigée par un seul indicateur, soit l'IFG⁸. Ce calcul est en vigueur jusqu'au trimestre d'été 2017 inclusivement. À compter du trimestre d'automne 2017, le calcul de la CRC est modifié de façon à ce que la cote Z au collégial soit corrigée par les deux indicateurs mentionnés dans la section 2.2 du présent document, soit l'IFGZ et l'IDGZ. Afin d'assurer une transition harmonieuse entre les deux méthodes de calcul, il a été convenu des modalités suivantes :

- La CRC modifiée entre en vigueur au collège à compter du trimestre d'automne 2017 (calcul des étalons de janvier 2018) et s'applique rétroactivement à tous les cours suivis entre les trimestres d'automne 2014 et d'été 2017 (neuf trimestres);
- l'application rétroactive du calcul ne pourra avoir pour effet de diminuer toute CRC par cours déjà obtenue avant l'implantation de la CRC modifiée.

Afin d'illustrer la mise en œuvre de ces modalités, voici un exemple pour un étudiant qui commence ses études collégiales à l'automne 2016. Dans son cas, du trimestre d'automne 2016 au trimestre d'été 2017 inclusivement, il y a une application rétroactive de la formule révisée. Toutefois, ses CRC par cours, basées sur le calcul initial, sont maintenues si celles-ci s'avèrent être supérieures à celles obtenues par la formule modifiée. À partir du trimestre d'automne 2017, et pour tous les trimestres suivants, ses CRC par cours sont calculées exclusivement selon la formule révisée.

Avec cette façon de faire, les premiers étudiants dont la CRC est calculée selon la formule modifiée entrent donc à l'université à l'automne 2018. De plus, avec la formule révisée, il est possible que certains seuils de CRC, c'est-à-dire le dernier candidat admis dans un programme universitaire donné, soient revus à la hausse.

⁸ Pour des précisions à ce sujet, on peut consulter : *La cote de rendement au collégial : ce qu'elle est, ce qu'elle fait*, CREPUQ, 4 mars 2013.

CONCLUSION

Pendant plusieurs années, les universités ont eu recours à la méthode de la cote Z au collégial pour comparer les notes des sortants des collèges. Cet instrument statistique permettait de savoir où un étudiant se situait par rapport à son groupe. On a cependant constaté que les étudiants inscrits dans des groupes où tout le monde était fort avaient du mal à obtenir une bonne cote Z au collégial. C'est pour corriger cet effet indésirable que la cote de rendement au collégial a été implantée. Cette méthode consiste à pondérer la cote Z au collégial par deux indicateurs de correction qui tiennent compte de la force et de la dispersion du groupe au collégial, permettant ainsi de situer les résultats de l'étudiant, quels que soient les caractéristiques du collège fréquenté, le programme suivi ou le mode de regroupement des étudiants. On a vu, par ailleurs, que l'effet réel des résultats du secondaire sur le calcul de la cote de rendement individuelle est relativement faible; on peut donc affirmer qu'aucun étudiant ne « traîne » ses notes du secondaire jusqu'aux portes de l'université.

En ajoutant un indicateur de la force et un indicateur de la dispersion du groupe à la cote Z au collégial, la cote de rendement au collégial est, en définitive, un instrument de classement juste et équitable. Elle permet de s'assurer que le dossier scolaire des diplômés du collégial faisant une demande d'admission à l'université soit évalué le plus équitablement possible, peu importe le collège d'origine. Elle donne ainsi aux meilleurs étudiants de tous les collèges des chances égales d'accès aux programmes universitaires les plus contingentés.

ANNEXE A : LA FORMULE DE LA COTE DE RENDEMENT AU COLLEGIAL

La présente annexe donne une description détaillée des éléments de la formule mathématique de la cote de rendement au collégial.

L'analyse du dossier au moyen de la cote de rendement au collégial exige, pour chaque cours, le calcul d'une cote Z au collégial qui permet d'exprimer la position relative d'un étudiant dans son groupe et le calcul de deux facteurs de correction, soit la force et la dispersion relative du groupe par rapport à celle des autres groupes. Ces calculs sont effectués pour chacune des notes inscrites au bulletin, à l'exception des notes des cours d'éducation physique suivis avant le trimestre d'automne 2007 et des cours de mise à niveau.

La formule de calcul de la cote de rendement au collégial (CRC) est la suivante :

$$CRC = ((Z_{col} \times IDGZ) + IFGZ + C) \times D$$

dans laquelle Z_{col} représente la cote Z au collégial; IFGZ, l'indicateur de la force du groupe; IDGZ, l'indicateur de la dispersion du groupe; C et D, des constantes de valeur 5.

DESCRIPTION DES ELEMENTS DE LA FORMULE

1. PREMIER ELEMENT : LA COTE Z AU COLLEGIAL

La cote Z est une unité de mesure statistique qui permet d'exprimer la position d'un individu dans une distribution donnée par rapport à deux paramètres : la moyenne et l'écart type de cette distribution. L'utilisation de la cote Z permet de ramener à une échelle commune des notes issues de distributions différentes sur le plan de la moyenne et de l'écart type. Elle facilite, par conséquent, la comparaison de notes appartenant à des distributions différentes. C'est précisément de là qu'elle tire son utilité et c'est pourquoi elle a été retenue : exprimées en cote Z, les notes obtenues à des cours différents deviennent techniquement comparables.

▪ *Méthode de calcul de la cote Z*

La cote Z correspondant à une note donnée s'obtient par l'application de la formule suivante :

$$\text{Cote } Z = \frac{X - \bar{X}}{\sigma}$$

où X représente la note de l'étudiant;

$\bar{X}$, la moyenne des notes;

σ , l'écart type (ou l'indice de dispersion des notes).

Le calcul de la cote Z se base sur les deux paramètres principaux d'une distribution de notes : la moyenne arithmétique et l'écart type.

Pour calculer la moyenne et l'écart type des notes, il faut d'abord rassembler toutes les notes des étudiants d'un même collège qui ont suivi le même cours, la même année, au même trimestre, dans le même groupe. Les notes inférieures à 50 % sont éliminées du calcul des étalons, c'est-à-dire de la moyenne et de l'écart type.

▪ **La moyenne arithmétique**

La moyenne arithmétique d'une distribution de notes ($\bar{X}$) représente l'axe de gravité de cette distribution et exprime la tendance centrale de l'ensemble des notes. Elle se calcule en faisant la somme des notes constituant la distribution et en divisant cette somme par le nombre de notes :

$$\bar{X} = \frac{\sum X_i}{N}$$

où $\sum X_i$ représente la somme des notes,

N , le nombre de notes.

▪ **L'écart type**

L'écart type d'une distribution de notes (σ) est une valeur qui traduit l'importance de la dispersion des notes autour de la moyenne. Plus l'écart type est élevé, plus les notes s'éloignent les unes des autres; inversement, plus il est petit, plus les notes se concentrent autour de la moyenne. En termes mathématiques, l'écart type représente la racine carrée de la moyenne des carrés des écarts des notes par rapport à la moyenne :

$$\sigma = \sqrt{\frac{\sum (X_i - \bar{X})^2}{N}}$$

où $(X_i - \bar{X})$ représente l'écart entre une note et la moyenne des notes.

Connaissant la valeur de la moyenne et de l'écart type, il devient possible de calculer la cote Z correspondant à une note donnée X issue de la même distribution.

La cote Z traduit l'éloignement de la note en question par rapport à la moyenne de la distribution, en unités d'écart type. Ainsi, si $Z = 0$, cela signifie que la note est égale à la moyenne. Si $Z = +1$, cela signifie que la note se situe à un écart type au-dessus de la moyenne, etc.

Les cotes Z ont toujours la même moyenne (0,0) et le même écart type (1,0). Elles ont toujours la même signification, quels que soient la moyenne et l'écart type des distributions qui ont servi à les calculer. En conséquence, en traduisant en cote Z des notes scolaires provenant de distributions différentes, on les ramène à une échelle commune, de moyenne 0 et d'écart type 1, ce qui les rend comparables.

La transformation des notes scolaires en cote Z afin de les rendre comparables d'un cours à l'autre et d'un collège à l'autre part donc du principe que toutes les distributions de notes devraient être identiques. Il s'agit là d'un postulat qu'il nous est impossible de vérifier mais que nous devons admettre, à défaut d'en prouver la validité, si nous voulons pouvoir évaluer sur une base commune relativement objective les dossiers scolaires des candidats.

2. DEUXIEME ET TROISIEME ELEMENTS : L'INDICATEUR DE LA FORCE DU GROUPE (IFGZ) ET L'INDICATEUR DE LA DISPERSION DU GROUPE (IDGZ)

En plus de calculer la cote Z au collégial correspondant à chacune des notes obtenues par les étudiants appartenant au même groupe à l'évaluation, il faut calculer, pour chaque groupe à l'évaluation, deux facteurs de corrections : IFGZ et IDGZ. Ces deux facteurs de correction sont obtenus à partir de la cote Z obtenue au secondaire dans les matières ministérielles⁹ par chacun des étudiants composant le groupe au collégial. Ce calcul repose donc sur les notes finales des matières de 4^e et 5^e secondaire suivies au secteur « Jeunes » où des épreuves uniques sont imposées par le MES. Ainsi, l'indicateur de la force du groupe, basé sur la moyenne des cotes Z au secondaire, est calculé à partir de la formule ci-dessous :

$$IFGZ = \frac{Z_{\text{sec } i=1} + Z_{\text{sec } i=2} + Z_{\text{sec } i=3} + \dots + Z_{\text{sec } i=n}}{\text{Nombre d'étudiants}}$$

Quant à l'indice de la dispersion du groupe, basé sur l'écart-type des cotes Z au secondaire, il est calculé à l'aide de cette formule :

$$IDGZ = \sqrt{\frac{(Z_{\text{sec } i=1} - IFGZ)^2 + (Z_{\text{sec } i=2} - IFGZ)^2 + (Z_{\text{sec } i=3} - IFGZ)^2 + \dots + (Z_{\text{sec } i=n} - IFGZ)^2}{\text{Nombre d'étudiants}}}$$

Il est à noter que les cotes Z des étudiants au secondaire sont calculées par rapport à la moyenne de l'ensemble des notes finales des matières ministérielles de 4^e et 5^e secondaire pour une cohorte donnée (ex. tous les étudiants du Québec terminant leur 5^e secondaire en juin 2015). De plus, pour chaque matière, la note finale de l'étudiant est établie en tenant compte du résultat à l'épreuve ministérielle et des résultats obtenus pendant l'année scolaire.

3. QUATRIEME ELEMENT : LES CONSTANTES C ET D

L'ajout d'une constante C (C = 5) permet d'éliminer les valeurs négatives. L'opération qui consiste à multiplier par la constante D (D = 5) la somme des valeurs précédentes permet de situer les résultats sur une nouvelle échelle ayant une amplitude fixe. Ainsi, la cote de rendement minimale est 0, et la cote maximale, 50. La plupart des cotes de rendement se situent entre 15 et 35.

⁹ Les notes de chacune des matières sont pondérées par le nombre d'unités accordées à chacune.

4. LA PONDERATION ACCORDEE A LA CRC D'UN COURS

C'est la cote de rendement moyenne pondérée par le nombre d'unités attribuées à chacun des cours pris en compte qui sert de base à l'évaluation des dossiers des candidats. Cette valeur est calculée en additionnant la cote de rendement au collégial, attribuée à chaque cours, pondérée par la valeur en unités de chacun des cours et divisée par le total des unités qui constituent l'ensemble du dossier collégial du candidat. Il faut cependant noter que le poids des échecs est pondéré dans le calcul de la CRC : au premier trimestre d'inscription au collégial, les cours échoués ne comptent que pour le quart des unités qui leur sont attribuées, soit une pondération de 0,25; pour les trimestres subséquents, cette pondération est de 0,50.

5. CONTROLES LORS DES CALCULS

Il n'y a aucun calcul de CRC pour les cours d'éducation physique suivis avant le trimestre d'automne 2007 et les cours de mise à niveau.

Lorsqu'un cours donné n'est pas analysable par la technique de la cote Z, il n'y a aucun calcul de CRC pour ce cours.

Les notes inférieures à 50 sont exclues du calcul de la moyenne et de l'écart type de la distribution des notes.

Si un groupe à l'évaluation comprend moins de six notes ou encore si tous les étudiants d'un groupe à l'évaluation reçoivent la même note, les notes des étudiants de ces groupes ne sont pas transformées en cote Z au collégial.

Pour que les résultats au secondaire d'un étudiant entrent dans le calcul de l'IFGZ et l'IDGZ, deux conditions doivent être satisfaites : l'étudiant doit avoir obtenu le Diplôme d'études secondaires (DES) et, tel que mentionné précédemment, il doit avoir obtenu une note d'au moins 50 % au cours collégial.

Si un groupe à l'évaluation comprend moins de six cotes Z au secondaire, l'IFGZ prend la valeur 0, l'IDGZ prend la valeur 1 et aucune correction n'est apportée à la cote Z au collégial de ces étudiants.

Par convention, il a été établi :

- qu'une cote Z au collégial pondérée par l'IDGZ ne pourrait jamais être supérieure à +3,0 ni inférieure à -3,0;
- qu'un indice de force de groupe ne pourrait jamais être supérieur à +2,0 ni inférieur à -2,0;
- qu'un indice de dispersion de groupe ne pourrait jamais être supérieur à +1,5 ni inférieur à 0,5;

Si, pour une note de 100, l'application de la formule ne permet pas d'obtenir une cote Z au collégial pondérée par l'IDGZ minimale de 2 ou une CRC minimale de 35, la formule utilisée pour le calcul de la cote Z de chacun des étudiants dont les résultats sont supérieurs à la moyenne de groupe est la suivante :

- dans le cas où l'IFGZ est supérieur ou égal à 0 :

$$Cote\ Z = \frac{(X - \bar{X})}{\left(\frac{(100 - \bar{X})}{2 \div IDGZ}\right)}$$

- dans le cas où l'IFGZ est inférieur à 0 :

$$Cote\ Z = \frac{(X - \bar{X})}{\left(\frac{(100 - \bar{X})}{(2 - IFGZ) \div IDGZ}\right)}$$

ANNEXE B : LA CRC MOYENNE PAR PROGRAMME ET L'ADMISSION

Cette annexe offre des exemples *fictifs* pour faciliter la compréhension des règles présentées à la section 3.4 qui portent sur l'utilisation de la CRC par programme aux fins de la gestion des admissions universitaires. À titre d'illustration, nous supposons que 10 préalables pertinents sont requis (des cours du programme de sciences de la nature) pour l'admission au programme de physiothérapie, alors qu'aucun n'est exigé pour l'admission au programme de droit.

Les seuils minimaux de CRC moyenne à l'admission présentés ici ne le sont qu'à titre indicatif et aux fins de la démonstration. Le candidat désirant de l'information relative aux seuils d'admission ainsi qu'aux préalables nécessaires au programme d'études qu'il désire entreprendre trouvera l'information pertinente sur les sites Web des établissements universitaires.

1. LORSQUE LE CANDIDAT N'AVAIT PAS COMPLETÉ UN PROGRAMME DE DEC AVANT D'EFFECTUER UN CHANGEMENT DE PROGRAMME.

Exemple 1

Le candidat 1 présente une demande d'admission au programme de droit où le seuil minimal de CRC moyenne pour être admis est de 28.

Programme	Dernière inscription	CRC moyenne	Nombre de cours contributives	DEC
Sciences humaines	Automne 2008	28,53	28	Non
Sciences de la nature	Automne 2006	26,15	18	Non
<i>Ensemble du dossier</i>	s.o.	27,60	s.o.	s.o.

Dans cet exemple, la CRC moyenne du dernier programme inscrit (sciences humaines) est retenue. Le candidat est admis puisque cette CRC moyenne est supérieure à 28 (28,53).

Exemple 2

Le candidat 2 présente une demande d'admission au programme de physiothérapie où le seuil minimal de CRC moyenne pour être admis est de 30.

Programme	Dernière inscription	CRC moyenne	Nombre de cours contributives	DEC
Sciences de la nature	Automne 2008	30,40	25	Non
Sciences humaines	Hiver 2005	31,78	26	Non
<i>Ensemble du dossier</i>	s.o.	31,10	s.o.	s.o.

Préalables pertinents	s.o.	29,15	10	s.o.
-----------------------	------	-------	----	------

Le dernier programme inscrit est le programme de sciences de la nature. Pour cette raison, il n'est pas nécessaire d'inclure les préalables pertinents puisqu'ils le sont déjà dans la CRC moyenne de ce programme. Le candidat est admis puisque la CRC moyenne retenue est supérieure à 30 (30,40).

Exemple 3

Le candidat 3 présente une demande d'admission au programme de physiothérapie où le seuil minimal de CRC moyenne pour être admis est de 30.

Programme	Dernière inscription	CRC moyenne	Nombre de cours contributives	DEC
Sciences humaines	Automne 2008	32,15	26	Non
Sciences de la nature	Automne 2006	26,75	22	Non
<i>Ensemble du dossier</i>	s.o.	29,68	s.o.	s.o.

Préalables pertinents	s.o.	27,50	10	s.o.
-----------------------	------	-------	----	------

La CRC moyenne qui est retenue est la CRC du programme de sciences humaines (dernier programme inscrit), à laquelle les préalables universitaires pertinents sont intégrés. Pour ce faire, nous calculons simplement une nouvelle moyenne arithmétique non pondérée (les préalables ont le même poids que les autres cours contributives au calcul de la CRC moyenne). Dans le cadre de cet exemple, nous faisons l'hypothèse que chaque cours servant au calcul de la CRC moyenne compte le même nombre d'unités. Toutefois, le principe général qui prévaut consiste à pondérer la CRC de chaque cours par le nombre d'unités qui lui sont rattachées :

$$\text{CRC} = (32,15 \times 26 + 27,50 \times 10) / (26 + 10) = \mathbf{30,86}$$

Le candidat est admis puisque sa CRC moyenne retenue pour l'admission est supérieure à 30 (30,86).

2. LORSQUE LE CANDIDAT AVAIT DÉJÀ COMPLÉTÉ UN PROGRAMME DE DEC AVANT D'EFFECTUER UN RETOUR AUX ÉTUDES DANS UN AUTRE PROGRAMME.

Exemple 4

Le candidat 4 présente une demande d'admission au programme de physiothérapie où le seuil minimal de CRC moyenne pour être admis est de 30. Ce dernier a complété un DEC en sciences humaines et a fait un retour aux études en sciences de la nature.

Programme	Dernière inscription	CRC moyenne	Nombre de cours contributives	DEC
Sciences de la nature	Automne 2008	28,25	20	Non
Sciences humaines	Hiver 2006	31,10	26	Oui
Ensemble du dossier	s.o.	29,86	s.o.	s.o.

Préalables pertinents	s.o.	28,12	10	s.o.
-----------------------	------	-------	----	------

La CRC moyenne qui sert à l'analyse du dossier est la plus élevée entre la CRC moyenne du programme qui a mené au DEC (sciences humaines) et la CRC moyenne du dernier programme inscrit (sciences de la nature), à laquelle on ajoute, au besoin, les préalables pertinents. Dans cet exemple, il s'agit d'ajouter les préalables de sciences de la nature à la CRC moyenne du programme de sciences humaines :

$$\text{CRC} = (31,10 \times 26 + 28,12 \times 10) / (26 + 10) = \mathbf{30,27}$$

Le candidat est admis puisque sa CRC moyenne retenue pour l'admission est supérieure à 30 (30,27).

3. LORSQUE LES COURS SUBSTITUTS ONT ETE AJOUTES AU CALCUL DE LA CRC MOYENNE PAR PROGRAMME

Exemple 5

Le candidat 5 présente un dossier avec 20 cours retenus dans l'ancien calcul de la CRC. Avec le nouveau calcul, 3 cours de plus sont pris en compte avec les cours substitués ce qui augmente sa CRC moyenne.

Programme	Nouveau calcul			Ancien calcul		
	Nombre d'unités retenus	Nombre de cours retenus	CRC Moyenne	Nombre d'unités retenus	Nombre de cours retenus	CRC Moyenne
Sciences de la nature	28,25	15	26,368	28,25	15	26,368
Sciences humaines	45,58	23	26,312	37,58	20	25,205
Ensemble du dossier	45,58.	23	26,312	45,58	23	26,312
Préalables pertinents	15,33	6	29,266	15,33	6	29,266

Exemple 6

Le candidat 6 présente un dossier avec 23 cours retenus dans l'ancien calcul de la CRC. Avec le nouveau calcul, 2 cours de plus sont pris en compte avec les cours substitués ce qui favorise sa CRC moyenne.

Programme	Nouveau calcul			Ancien calcul		
	Nombre d'unités retenus	Nombre de cours retenus	CRC Moyenne	Nombre d'unités retenus	Nombre de cours retenus	CRC Moyenne
Sciences de la nature	30,67	15	30,801	30,67	15	30,801
Sciences humaines	52	25	30,754	46,67	23	30,739

Ensemble du dossier	52	25	30,754	52	25	30,754
---------------------	----	----	--------	----	----	--------

Préalables pertinents	16,67	7	31,06	16,67	7	31,06
-----------------------	-------	---	-------	-------	---	-------

Exemple 7

Le candidat 7 présente un dossier avec 30 cours retenus dans le calcul de la CRC. Avec le nouveau calcul, 2 cours de sa technique de pharmacie sont pris en compte à l'aide des cours substitués.

Programme	Nouveau calcul			Ancien calcul		
	Nombre d'unités retenus	Nombre de cours retenus	CRC Moyenne	Nombre d'unités retenus	Nombre de cours retenus	CRC Moyenne
Techniques de pharmacie	4	2	23,273	0	0	99,999
Ensemble du dossier	56,67	30	21,733	56,67	30	21,733

Préalables pertinents	4,67	2	18,233	4,67	2	18,233
-----------------------	------	---	--------	------	---	--------

